

ARRÊTE DE MADAME LE MAIRE
.....

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions à un adjoint au Maire

N° 36 / 2026

La Maire de la Commune de SOUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération n°2/2026, en date du 21 Mars 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire,

Vu le tableau des Adjointes, établi conformément à la désignation des Adjointes par le Conseil Municipal, en date du 21 Mars 2026,

Considérant que, pour assurer dans les meilleures conditions l'administration de la Commune, il convient de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux élus Adjointes au Maire, sous notre surveillance et notre responsabilité,

Considérant que M. Jean-Pierre BASTIANINI a été élu Premier adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1er : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Jean-Pierre BASTIANINI, Premier adjoint, pour :

- **Etat civil :** Remplir toutes les fonctions d'Officier d'Etat Civil de la Commune de Soues et signer tous les documents y afférents, ainsi que toutes les pièces d'Etat Civil ;
- **Finances :** tous documents comptables, correspondances courantes, mise en concurrence, passation et exécution de marchés en procédure adaptée, mandatement des dépenses inscrites au budget communal, signature des titres de recettes ;
- **Ressources Humaines :** ordonnancement et mandatement des traitements des agents communaux ;
- **Travaux :** suivi des travaux, signature de tous documents, et en particulier des procès-verbaux de réception de travaux ;

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

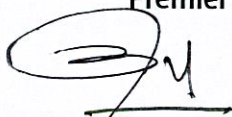
Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise

- A Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées ;
- A Monsieur Trésorier du Service de Gestion Comptable de Tarbes.

Reçu notification le 23 Mars 2026

A Soues, le 23 Mars 2026

Monsieur Jean-Pierre BASTIANINI
Premier Adjoint



Madame Danièle CORONADO
Maire de SOUES

